



PREMIER MINISTRE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Direction
des services
administratifs
et financiers

La formation des agents de DDI Communication au CT des DDI du 16 JANVIER 2013

La formation représente un enjeu particulièrement important pour les DDI qui sont fortement impactées par les changements, l'évolution des missions et les réductions d'effectifs. Dans ce contexte, l'identification et la satisfaction des besoins métiers, et donc relevant de la compétence ministérielle, et transverses, individuels et collectifs, constatés et anticipés, sont des préoccupations majeures. Par ailleurs, la formation constitue un moyen d'offrir aux agents de DDI la possibilité de progresser, de valoriser leurs compétences et de sécuriser leurs parcours professionnels.

Le constat lié d'une part à la diversité des acteurs concernés et de leur politique en matière de formation, des niveaux d'intervention, des processus et des outils, et, d'autre part, à la fragilité des fonctions support au sein des DDI est partagé par tous. Dans ce contexte, il convient, sur la base des bonnes pratiques à valoriser, de consolider la fonction formation au sein des DDI, de renforcer le système de pilotage et d'appui aux DDI en la matière, de clarifier l'offre de formation, d'harmoniser et de simplifier les processus et les procédures.

L'installation, avec la DGAFP et les ministères concernés, de l'instance interministérielle de pilotage de la formation des agents de DDI en octobre 2012 a permis de développer les échanges entre les acteurs ministériels et interministériels de la formation, d'animer une réflexion commune sur les politiques et les dispositifs de formation et d'identifier et mutualiser les compétences, les bonnes pratiques, moyens et les ressources ministériels.

Les travaux de l'instance de pilotage sont alimentés de sources différentes. Ils s'appuient sur la production de groupes de travail associant divers représentants des DDI (chefs de service, secrétaires généraux, directeurs) à des acteurs nationaux et locaux de la formation. Les séminaires prise de poste de directeurs et de directeurs adjoints et de secrétaires généraux sont également l'occasion d'échanges et de débats éclairant les difficultés et les besoins prioritaires de formation et d'accompagnement des DDI.

Pour affiner, objectiver et faire partager la perception des besoins prioritaires et des enjeux majeurs de la formation des agents de DDI, les plateformes régionales d'appui à la gestion des ressources humaines placées auprès des préfets de région ont diligenté une enquête flash sur la formation des agents de DDI. Leur synthèse nationale est jointe au présent document. Elle sera intégrée au bilan social des DDI.

Par ailleurs, les dossiers déposés dans le cadre du fonds de modernisation constituent un bon révélateur des besoins d'accompagnement des DDI. Ils sont également un vecteur privilégié d'identification et de valorisation de bonnes pratiques.

Les orientations stratégiques retenues par l'instance de pilotage sont les suivantes :

- identifier et valoriser les bonnes pratiques ;
- revaloriser la fonction formation et impliquer la direction et les encadrants ;
- renforcer la coordination interministérielle et le pilotage de la formation des agents de DDI ;
- consolider le diagnostic des besoins de formation ;
- construire un système d'appui aux DDI (formation, cadrage et outils méthodologiques, mutualisation, capitalisation ...) ;
- simplifier la gestion de la formation au sein des DDI en harmonisant les procédures et les outils ;
- améliorer la visibilité de l'offre de formation et faciliter l'accès à la formation.

Les axes prioritaires d'intervention :

- Revaloriser et renforcer la fonction formation
- Consolider le pilotage et l'animation interministérielle